



N°13 - décembre 2016

Le Journal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

Aurville - Les Baux de Provence - Eygalières - Fontvieille
Mas Blanc des Alpilles - Maussane les Alpilles - Mouriès - Le Paradou
Saint Étienne du Grès - Saint Rémy de Provence

Des travaux de proximité au service du bien vivre sur notre territoire

Avec une population de 28910 habitants pour une superficie de 319,8 km², la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est un territoire qui connaît un taux de croissance démographique régulier. Pour répondre aux attentes des habitants des dix communes, la **CCVBA** coordonne nombre d'interventions effectuées par des entreprises ou réalisées par les agents des services techniques communautaires.

Dans son projet d'aménagement de territoire, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles exerce des compétences engendrant des travaux structurants et de proximité. Avec ce treizième numéro du bulletin d'information de la **CCVBA**, il est nécessaire de faire un point sur les réalisations effectuées, notamment, dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, de la voirie et des équipements structurants (fibre optique Internet, bornes Wifi, bornes pour véhicules électriques...). Au-delà des investissements, la **CCVBA** entretient ses zones d'activités et sa voirie communautaire (espaces verts, gaudres, signalétique, etc...) Ces interventions ont pris de l'ampleur ces douze derniers mois. Elles vont s'amplifier avec l'évolution de la **CCVBA**. Revue de détails !

Cérémonie des vœux de CCVBA



La cérémonie des vœux de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se déroulera le samedi 21 janvier 2017 à 11 heures aux Baux de Provence salle du Country Club (quartier du chevrier).



LE MOT DU PRÉSIDENT



Presque à mi-mandat, confrontés à une réforme des collectivités territoriales de plus en plus exigeante, les quarante élus du Conseil communautaire de la CCVBA font face. Les défis d'organisation opérationnelle, de mutualisation et les arbitrages votés en assemblée se succèdent un à un. Dans la concertation et avec sens des responsabilités, nos obligations de responsables politiques sont pleinement assumées une à une. Avec cette rentrée 2017, notre propension à discuter tous ensemble va nourrir l'intense activité qui anime chaque jour votre Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Si nous savons faire face, c'est grâce à l'expérience, à l'écoute et à la bonne volonté de chacun, tout en nous appuyant sur les compétences de l'ensemble des services qui composent notre Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Oui, je le dis, je crois que le bon fonctionnement de notre assemblée collégiale et les débats positifs qui en ressortent lors de chaque Conseil communautaire, sont la clé de la synergie qui existe entre les quarante conseillers communautaires et l'ensemble des salariés de la CCVBA. Chacun est déterminé à mener à bien la mission de proximité au service des administrés.

Dans la réforme des collectivités territoriales on notera également que la légitimité de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, en sa qualité d'Établissement public de coopération intercommunale, a été renforcée avec le relèvement du seuil intercommunal à 15000 habitants (nous sommes 28910 à vivre sur notre territoire). Ce seuil de population à l'échelle de l'hexagone consacre l'intercommunalité comme l'échelon de référence du service de proximité.

Pour l'année 2016-2017, ce sont bien avec les nouvelles orientations de la réforme des collectivités locales et la cadence forte imposée par l'État via la prise de nouvelles compétences (collecte des déchets ménagers, distribution de l'eau potable, tourisme-commerce...) que notre énergie collective va devoir s'exprimer. À ce propos, ce nouveau bulletin de la CCVBA fait un large écho sur ces sujets thématiques, sur les travaux, sur une actualité communautaire soutenue. D'ailleurs, pour vous relater cette actualité intense, quatre pages supplémentaires ont été nécessaires à ce bulletin.

Autant de missions proches de la vie de tous les jours qui consolident notre action partagée au plus près de votre quotidien, de vos attentes. Pour cela nous nous devons de proposer un service public de qualité et de proximité. Un service public garant d'une bonne vitalité de notre territoire et de sa préservation comme l'amélioration de son cadre de vie auquel nous sommes toutes et tous si attachés.

Uwe CHELUBINI



Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Budget 2016 : 8 000 000 € pour investir sur le territoire

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil communautaire a voté le budget primitif 2016 d'un montant de 21 millions d'euros. Le Conseil communautaire a également reconduit des taux inchangés de fiscalité. Le budget 2016 comporte 13 000 000 € de charges fonctionnement et 8 000 000 € en dépenses d'investissement.

Pas d'augmentation de fiscalité pour la neuvième année consécutive et un budget qui donne une part toujours plus conséquente à l'investissement sur le territoire, voici les deux axes tout à fait notables de ce budget 2016. Les soutiens financiers de l'État, de la Région et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (lire ci-dessous) sont aussi révélateurs d'une CCVBA énergique, animée par un souci de progrès, qui travaille quotidiennement à l'aménagement de l'espace local, à sa valorisation, à sa protection. La stratégie de développement économique de la Communauté de communes tend à transformer les défis en opportunités, en conciliant activité économique et emploi, amélioration du cadre de vie et protection de notre environnement d'exception. Pour parvenir à ses desseins, une gestion rigoureuse des finances communautaires est la condition.

Fiscalité intercommunale toujours stable

Pour la fiscalité, comme lors des précédents exercices budgétaires, les élus ont reconduit les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 24 %
- Taxe d'habitation 9,97 %
- Taxe foncière bâti 0,00%
- Taxe foncière non bâti 2,13 %

Subventions

● 500 000 € de subvention d'équipement de l'État pour l'aménagement du siège de la CCVBA (bâtiment à énergie positive). ● 85 135 € de subvention d'équipement de la Région pour la rénovation du siège de la CCVBA (bâtiment à énergie positive). ● 3 036 165 € de subventions entrant dans le cadre du CODA, tranche 2016, conclu avec le Conseil départemental.

Autofinancement de la CCVBA

● 300 000 € de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). ● 1 403 554 € de résultat d'investissement 2016 reporté en 2017 ● 766 350 € de résultat de fonctionnement 2015 affecté aux investissements 2016. ● 380 765 € d'amortissements.



Les travaux d'assainissement réalisés par la CCVBA pour ses communes membres

Rénover les réseaux d'assainissement collectifs, en créer de nouveaux et optimiser le fonctionnement des stations d'épuration sont les missions qui figurent sur la feuille de route du service de l'assainissement de la CCVBA.

Commune d'Aureille

- Mise en conformité de la station d'épuration, travaux terminés pour un montant de 36.855 € HT €.
- Remplacement des réseaux d'assainissement rues des Conceu, Pontins, Marmittone, travaux terminés pour un montant de 28.314 HT €.

Commune des Baux de Provence

- Chemisage du réseau antenne de la Cabro d'or sur 300 mètres, travaux programmés pour le 1^{er} trimestre 2017.

Commune de Fontvieille

- Remplacement du réseau sur l'avenue Montmajour, travaux terminés pour un montant de 47.281 € HT.
- Mise en conformité de la station d'épuration, travaux débutés fin octobre.
- Remplacement des réseaux :
 - Impasse Michelet, début travaux début 2017.
 - Chemin du Lavoir, début travaux début 2017.
 - Rue des Plumelets, début travaux début 2017.
 - Chemin Montauban, travaux débutés fin novembre 2016.

Commune de Mas Blanc des Alpilles

- Extension du réseau chemin du Pavillon, début des travaux janvier 2017.
- Extension du réseau RD 31, début des travaux janvier 2017.



Maussane les Alpilles
Travaux d'entretien et tonte des espaces verts, zone d'activité de la Capelette.



Fontvieille. Reprise de réseau d'assainissement avenue de Montmajour avec la pose d'une nouvelle canalisation d'un diamètre de 200 mm.



Aureille. Remplacement du réseau d'assainissement rue Marmittone et reprise de réseau d'assainissement rue des Pontins.

Commune de Maussane les Alpilles

- Schéma directeur d'assainissement en cours.
- Plan de zonage, document en cours.
- Déversoir d'orage (route de Saint-Martin de Crau) travaux en cours.

Commune de Mouriès

- Mise en place d'un réseau d'eau brute à la station d'épuration, étude terminée. Travaux 1^{er} semestre 2017.
- Station d'épuration : extension du réseau pour sortir du périmètre de captage de la Roubine du Roy, étude terminée. Travaux 1^{er} semestre 2017.
- Remplacement des réseaux rues d'Aubagne et des Bérauds, début des travaux janvier 2017.

Les financeurs sollicités pour ces différentes opérations sont le Conseil départemental 13 et l'Agence de l'eau



Commune de Paradou

- Déversoir d'orage situé aux abords de l'ancienne station d'épuration travaux terminés.
- Schéma directeur d'assainissement, étude en cours confiée au cabinet Euryèce.
- Aménagement reprise de réseaux voie Aurélienne : croisement avenue de Saint-Roch et rue Jean Bessat, travaux prévus en 2017.
- Remplacement du réseau du Mas des Molières, maîtrise d'ouvrage retenue, travaux 1^{er} semestre 2017.
- Travaux de maçonnerie à la station d'épuration, travaux terminés.
- Réfection de la voirie chemin du Tourret et des réseaux. Travaux en 2017.

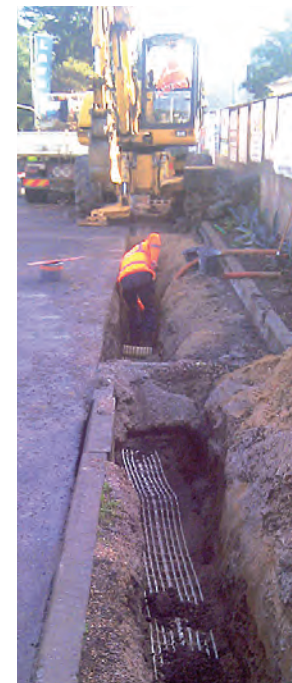
Commune de Saint Étienne du Grès

- Extension réseau chemin de la Malautière travaux terminés en juillet 2016 pour un montant de 19.075 € HT.
- Extension de réseaux cours du Loup travaux terminés en juillet 2016 pour un montant de 190.720 € HT.
- Remplacement et extension de réseau Sante du Colonel Boyer, travaux programmés début 2017.
- Station d'épuration : création d'une clôture, remplacement du portail d'entrée, création d'une ligne de vie autour du clarificateur, remplacement des pompes de relevage début des travaux automne 2016 pour un montant de 20.473 € HT.



Saint Étienne du Grès. Chantier cours du Loup.

- Manuel d'autosurveillance de la station d'épuration envoyé à la DDTM, Agence de l'Eau et ARPE pour validation.
- Travaux centre-ville : place Jean Galeron, place centrale, boulevard du général de Gaulle, travaux prévus en 2017.
- Schéma Directeur d'assainissement par le bureau d'étude G2C Environnement, terminé.
- Traversées du réseau d'eau usées de la RD 99, travaux prévus en 2017.



Saint Rémy de Provence. Chantier du quartier Plantier Major.

Commune de Saint Rémy de Provence

- Renouvellement du réseau chemin du Plantier Major, travaux terminés pour un montant de 115.704 € HT.
- Travaux en centre-ville, la tranche 2015-2016 terminée en mars 2016 pour un montant de 134.476 € HT.



Saint Rémy de Provence. Chantier Plantier Major.

- Travaux en centre-ville (ci-dessus), la tranche 2016-2017 qui comprend le remplacement du réseau rue du Petit puits et impasse Rivarel. Le chantier est en cours.
- Rue Paul Arène et impasse de la Gazette, travaux en 2017.

CCVBA : le rapport d'activité assainissement de l'année 2015 est en ligne

Présenté lors de la séance du Conseil communautaire du 22 septembre à Maussane les Alpilles, ce document est destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix des services de l'assainissement collectif et non collectif. Il est le fruit du travail effectué tout au long de l'année écoulée par l'ensemble du personnel de la régie de la CCVBA qui a participé à son élaboration. Le Rapport d'activité service public assainissement collectif et non collectif exercice 2015 de la CCVBA est téléchargeable sur www.vallee-des-baux-alpilles.fr



Situation des travaux sur le réseau pluvial

Commune de Mas Blanc des Alpilles

- Réalisation d'un cuvelage de réseau pluvial voie N°10 dite du pont de Carlin, travaux en cours de réalisation pour un montant de 80.257 € HT.



Entretien des zones d'activités

Commune de Maussane les Alpilles

- Élagage et curage de fossés pluviaux zone d'activité de la Capelette, entretien des espaces végétalisés et remplacement et maintenance de l'éclairage public, travaux réalisés.

Commune de Mouriès

- Élagage de cyprès zone d'activité Saint-Phylomène, travaux réalisés.



Maussane les Alpilles

Travaux d'entretien (élagage de cyprès, curage des fossés et tonte des espaces verts) zone d'activité de la Capelette.



Des bornes électriques pour le territoire de la CCVBA

Depuis 2014 la CCVBA est compétente en matière de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Parallèlement, le SMED (Syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône) a lancé à l'échelle du département un projet de maillage de 200 bornes interopérables sur 116 communes.

La CCVBA souhaite donc s'associer au SMED pour pouvoir équiper son territoire avec une douzaine de bornes (à minima une par commune). En effet, il est important, pour les futurs utilisateurs, de faciliter l'usage des bornes à l'échelle du département par un système unique.

Cette décision a été proposée lors du Conseil communautaire du 23 novembre. Les bornes seront de type domestique et standard donc accessibles à tous véhicules.



Ces stations représentent donc des compléments de charge en journée sur les lieux d'activité (commerce, travail, loisirs...) Ces bornes seront implantées à des emplacements stratégiques et selon les possibilités de raccordement aux réseaux électriques. Un système de maintenance sera également prévu comprenant l'exploitation globale, la communication et les systèmes de réservation pour les utilisateurs avec une application mobile. En terme de calendrier, l'installation des bornes devrait avoir lieu au deuxième semestre 2017.

La prise en charge de ce projet sera assurée par la CCVBA avec le soutien financier du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.



Les lingettes ennemies jurées des stations d'épuration

Les lingettes c'est dans le sac noir ! Des centaines de kilos de lingettes usagées sont jetées sans "faire attention" dans la cuvette des toilettes. Celles-ci, pas toujours biodégradables, coïncent le bon fonctionnement des pompes de relevage des stations d'épuration. Il s'avère, que contrairement au papier hygiénique "traditionnel", ces "serviettes" n'ont pas toujours le temps de se décomposer dans les réseaux d'assainissement.

Pour éviter des frais de maintenance "inutiles", la Régie de l'assainissement de la CCVBA invite les administrés à jeter ces lingettes uniquement dans les sacs noirs. Sur le site de la CCVBA vous pouvez prendre connaissance de l'arrêté du 21 juillet 2015 (assainissement collectif).



La réhabilitation du centre d'enfouissement inaugurée...

Lancée au mois d'octobre 2015 et achevée au mois de juin 2016, la réhabilitation de ce site de neuf hectares a nécessité un montant de travaux de 1.400.000 € HT et 69.000 € HT de maîtrise d'œuvre investis par la **CCVBA**. Cette réalisation a reçu un subventionnement du Conseil départemental de 70%. Les travaux ont été inaugurés le 28 septembre, avec dans le viseur, la création d'une unité de production photovoltaïque.

... place aux études destinées au projet d'unité photovoltaïque

Les contraintes énergétiques et l'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre conduisent les collectivités territoriales à participer à la transition énergétique. Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, la **CCVBA** porte plusieurs initiatives dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables. Il s'agit notamment de l'aménagement du site de l'ancien centre d'enfouissement technique de Maussane les Alpilles-Le Paradou qui possède tous les atouts pour cela.

Hervé Chérubini, président de la **CCVBA**, a indiqué lors de l'inauguration des travaux de réhabilitation : *"le projet d'unité photovoltaïque, dont la réalisation est souhaitée dans les quatre ans par les élus du Conseil communautaire, va s'inscrire dans le cadre d'appels à projets nationaux de production photovoltaïque. Et je crois pouvoir avancer et porter l'espoir que les entreprises impliquées dans ce secteur en pleine croissance, auront un coup de cœur pour le site de Maussane les Alpilles-Le Paradou. C'est ce que nous souhaitons toutes et tous au sein du Conseil communautaire. Ainsi, la **CCVBA** a des arguments optimisés pour que son projet soit retenu, avec neuf hectares plus qu'idéalement exposés plein sud pour fournir de l'électricité propre et que notre territoire privilégié conserve sa beauté, son charme et sa qualité de l'air que beaucoup nous envient."*



En effet, afin d'optimiser les coûts d'investissement de réhabilitation réalisés par la **CCVBA**, un projet d'unité photovoltaïque est donc prévu sur le site de l'ancien centre d'enfouissement de Maussane les Alpilles-Le Paradou. Les élus du Conseil communautaire espèrent que celui-ci sera retenu par l'État dans le cadre de l'appel à projet mentionné par Hervé Chérubini.



Lors de l'inauguration Hervé Chérubini a souligné : *"ce projet d'unité photovoltaïque sera un nouvel exemple de mobilisation pour la protection de notre environnement dans les Bouches-du-Rhône et nous savons pouvoir compter sur la bienveillance du Conseil départemental pour nous accompagner dans ce prochain et ambitieux projet."* Les élus présents ont approuvé. Tous veulent le voir rapidement aboutir.





Transition énergétique

La CCVBA s'est dotée depuis début 2016 d'un groupe de travail sur la transition énergétique. Ce groupe animé par Stéphan Guignard, conseiller municipal délégué à l'énergie de Saint Rémy de Provence et conseiller communautaire, est constitué d'élus et techniciens de la CCVBA, du Parc naturel régional des Alpilles et des communes membres : "Un des thèmes de travail est le déploiement de centrales photovoltaïques sur les sites déchèteries communautaires de Maussane les Alpilles-Le Paradou et de Saint Rémy de Provence. Les membres du groupe de travail pensent que la mise en commun des efforts sur cette thématique permettra de réduire considérablement les coûts de création des centrales de production d'énergie renouvelable dans lesquelles la collectivité et les citoyens pourraient investir en partenariat avec un installateur privé. C'est une façon de partager les bienfaits de la transition énergétique sur notre Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte." indique Stéphan Guignard - (voir notre article en page 8).



Internet : la couverture en fibre optique du territoire de la CCVBA est lancée

Pour lutter contre la fracture numérique, la CCVBA programme différentes opérations pour améliorer la desserte Web. Dans un même temps le Conseil départemental a lancé l'élaboration de son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (Stdan), qui à l'horizon 2021, permettra de couvrir les Bouches-du-Rhône en fibre optique très haut débit.

Afin de soutenir la compétitivité des entreprises existantes ou en voie d'implantation sur notre territoire, il est nécessaire de proposer un environnement attractif, le développement de services et réseaux de communications électroniques. Consciente de l'importance de l'enjeu d'une desserte numérique optimale de son territoire, la CCVBA a déjà effectué des opérations d'amélioration de l'Adsl dans certaines zones des Alpilles mal desservies. Pour cela 300.000 € ont été investis pour "booster" la desserte en Internet.

La CCVBA présente sur le terrain de l'aménagement numérique avec l'opticalisation de la Massane et des Grandes terres

L'opticalisation d'armoires Internet desservant les zones de la Massane (Saint Rémy de Provence) et Les grandes terres (Eygalières) va permettre aux entreprises de bénéficier d'un confort numérique jamais proposé. Pour cette nouvelle intervention de travaux la CCVBA a investi 83.376 € HT. Dans un même temps, le Conseil départemental a validé une opération de grande envergure à l'échelle des Bouches-du-Rhône avec l'élaboration du Stdan (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique). Avec ce programme départemental, le territoire de la CCVBA se positionne dans l'enrichissement des contenus : numériques, audiovisuels, le développement des usages et services du Web au bénéfice de l'ensemble des internautes.





La CCVBA déclarée



Un appel à projets pour mobiliser 200 Territoires à énergie positive pour la croissance verte a été lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions pouvant contribuer à atténuer les effets du changement climatique. La CCVBA a présenté un projet avec succès. Elle a été déclarée lauréate de l'appel à projets dans la catégorie des territoires "en devenir".

Afin d'accompagner et d'encourager l'ensemble des projets créatifs et innovants inscrits dans la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, un Fonds d'État de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard € sur trois ans est en place et contribue notamment à financer les territoires lauréats.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a présenté un projet.

Elle a été déclarée lauréate de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" dans la catégorie des territoires "en devenir".

La CCVBA bénéficie d'une subvention spécifique pour la réalisation de son futur siège (voir page ci-contre). Pour bénéficier de cette subvention la CCVBA s'est engagée plus largement à répondre aux obligations suivantes sur l'ensemble de son territoire :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.
- Production d'énergies renouvelables locales.
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.



Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, a signé une convention stipulant l'engagement financier de l'État qui va permettre à la Communauté de communes d'agir autour de la filière écoconstruction notamment dans le cadre de la rénovation de son siège en un bâtiment éco-exemplaire.





Le futur siège de la **CCVBA** sera un bâtiment à énergie positive



Le nombre croissant de nouvelles compétences de la Communauté communes Vallée des Baux-Alpilles nécessite d'avoir des locaux plus spacieux qu'aujourd'hui. Le futur siège aura comme domiciliation :
avenue des Joncades basses, zone d'activités de la Massane à Saint Rémy de Provence

Dans le cadre du Plan climat et de sa politique d'éco-exemplarité, la **CCVBA** a décidé d'agir afin de développer la filière éco-construction et ainsi apporter des solutions concrètes et d'obtenir des résultats à court, moyen et long termes. Le bâtiment concerné étant de construction récente est très performant sur le plan des consommations d'énergie. Après travaux, le nouveau siège de la **CCVBA** respectera le référentiel "Bâtiment à énergie positive" en cohérence avec les dispositions de la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Un bâtiment à énergie positive produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. La **CCVBA** a pour ambition de donner à cette opération un caractère exemplaire et démonstratif, sur les points suivants notamment :

- L'utilisation des matériaux biosourcés locaux.
- La valorisation des énergies renouvelables (biomasse et solaire).
- La mobilité décarbonée.
- L'aménagement d'espaces extérieurs favorables à la biodiversité.

À terme, la zone de la Massane à Saint Rémy de Provence sera spécialisée sur la filière des éco-activités écoconstruction, énergie renouvelable, économie circulaire... Le futur siège de la **CCVBA** est l'expression de cette orientation économique pour la zone. De plus, la zone de la Massane est raccordée au réseau cyclable, encourageant ainsi la mobilité douce et des

recharges pour véhicules électriques sont prévues dans les locaux de la **CCVBA**, conformément au plan de déploiement de bornes de recharge électriques sur l'ensemble du territoire. À court terme, l'empreinte carbone de la **CCVBA** sera réduite afin de participer à l'effort global de transition énergétique. À moyen terme, cette rénovation exemplaire sera un véritable support de communication, un démonstrateur de l'efficacité de ces technologies et un vecteur de formation auprès des habitants, des entreprises et des artisans locaux des Alpilles.

Un espace communication sera intégré au bâtiment et des visites pourront être organisées lors d'une campagne de sensibilisation au développement durable et à la transition énergétique. Ce projet, véritable atout dans la maîtrise des finances publiques permettra à l'administration publique de concilier actions et politiques de développement durable, d'avoir une vision transversale des dépenses et de leur impact sur l'environnement local.

Bienvenue, avenue des Joncades basses



- Le bâtiment de 822 m² sur une parcelle de 2.000 m² est situé avenue des Joncades basses dans la zone d'activité de la Massane à Saint Rémy de Provence. Dans le cadre du programme "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", ce projet d'aménagement a reçu une subvention de l'État d'un montant de 500 000 € HT pour réaliser les travaux.

- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a également soutenu le projet en versant à la **CCVBA** une subvention de 518 000 € pour l'acquisition du bâtiment.

Les compétences de la CCVBA

La modification des statuts de la CCVBA votée en Conseil communautaire le 12 juillet dernier intègre les transferts de compétences obligatoires prévus par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 : promotion du tourisme, collecte des déchets ménagers et commerce... Au-delà de la loi NOTRe, les élus communautaires, ont voté le 25 mars 2016, le transfert de la compétence eau potable. Ainsi, pour donner de la lisibilité aux habitants de notre territoire, il est nécessaire de préciser les nouveaux domaines dans lesquels intervient la CCVBA.

L'aménagement de l'espace local

L'aménagement de l'espace local du territoire de la CCVBA passe par la conduite d'actions d'intérêt communautaire définies comme suit :

- Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N).
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes.
- Études, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Études et organisation d'un service de transport à la demande.

Le développement économique

Le développement économique représente à lui seul un des axes majeurs de l'action du Conseil communautaire. Lors de la modification des statuts, la CCVBA s'est donné les moyens d'ambitions affichées depuis plusieurs années déjà.

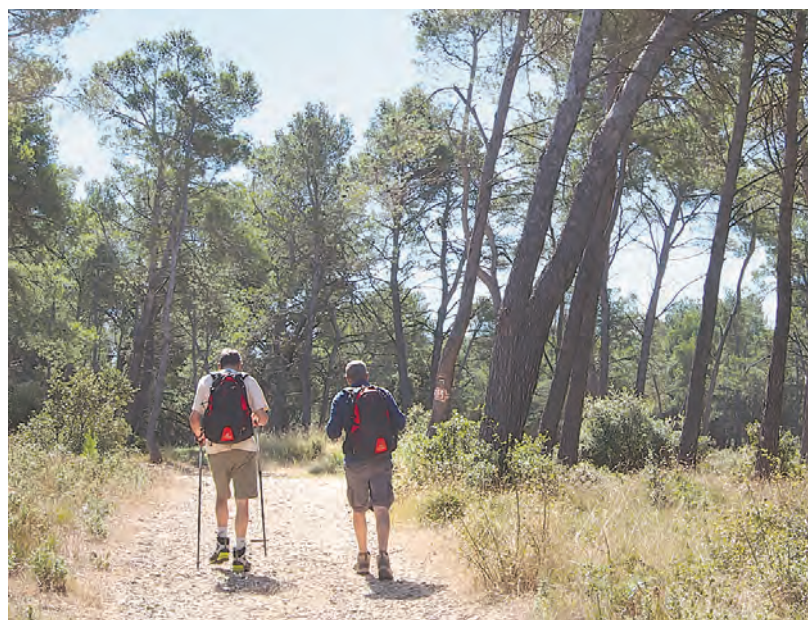
- Études, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité. Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise.
- Actions de développement économique.
- Constitution de réserves foncières.
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire.
- Études d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre de projets de développement économique.
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce sédentaire et soutien aux activités commerciales locales.
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales.



NOUVEAU à compter du 1^{er} janvier 2017

La CCVBA va gérer la promotion touristique du territoire Alpilles

- Promotion touristique et création d'offices du tourisme. (voir notre article en page 14).



La protection et mise en valeur de l'environnement

Là aussi, la protection et la mise en valeur de l'environnement représente un secteur d'intervention en pleine croissance au sein de la CCVBA via des opérations de prévention et de sensibilisation au respect de l'environnement...

- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat.
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt local.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt local.

La voirie d'intérêt communautaire

L'aménagement du territoire est une compétence de la CCVBA depuis plusieurs années.

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'applique aux voies limitrophes entre les communes de la Communauté.

L'assainissement collectif et non collectif (voir pages 1 à 3)

- Gestion, création sur les réseaux de l'assainissement collectif.
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

NOUVEAU à compter du 1^{er} janvier 2017

La CCVBA exercera la compétence eau potable



En séance du 25 mars 2016 à Mouriès, le Conseil communautaire a voté le transfert de compétence de l'eau potable :

- Distribution d'eau potable dans les réseaux des communes membres.
- Production, transport et stockage d'eau potable.

NOUVEAU à compter du 1^{er} janvier 2017

La CCVBA collectera les déchets ménagers et assimilés



- Collecte, traitement et prévention. (voir notre article en pages 12-13).

Éclairage public

La compétence de la CCVBA sur les réseaux d'éclairage public d'intérêt communautaire s'illustre par des interventions uniquement sur le périmètre des zones d'activité.

- Opérations d'entretien des réseaux et du et des candélabres d'éclairage public et opérations de maintenance.
- Opérations d'investissement (rénovation) extension, mise en conformité de réseaux et améliorations diverses).

Chenil-fourrière animale pour animaux errants

Création et fonctionnement gestion d'un chenil et d'une fourrière animale pour animaux errants. Campagne de stérilisation de chats errants.

Projets pédagogiques

Depuis plusieurs années la CCVBA, élabore et met en œuvre des projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire. Ces actions se traduisent par l'éveil à la notion d'éco-citoyenneté, notamment le tri sélectif. Des centaines d'enfants des communes membres ont eu la chance de participer à ces projets pédagogiques.

(Voir les interventions en milieu scolaire de Nathalie Manceron en page 19).



NOUVEAU à compter du 1^{er} janvier 2017

Compétence commerce : la CCVBA participe au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)



Dans le cadre de son Schéma de développement économique (SDE), la CCVBA a répondu à une candidature du Fisac intercommunal. Mais qu'est-ce que le Fisac ? Le Fisac est un Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce mis en place par l'État.

L'objectif de ce Fonds est de dynamiser comme de moderniser le commerce et l'artisanat et de favoriser son adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs.

Les modalités d'intervention sont de plusieurs natures : en termes d'investissement, le Fisac porte sur des aides directes auprès des commerces, artisans et activités de services pour de la rénovation d'infrastructures dans les centre-bourgs des communes rurales (halles, marchés), ou l'acquisition de bâtiment à destination commerciale... Pour l'aspect fonctionnement, le Fonds participe à des actions d'animations, de communication et de promotion commerciale en faveur du commerce local pour permettre d'améliorer la performance des commerces de proximité.

Actuellement Mathieu Villermey, chargé de mission commerce pour la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, rencontre les maires des dix communes de la CCVBA et les élu(es) délégué(e)s afin de recenser les projets communaux d'actions en faveur du commerce local, ainsi que les actions existantes susceptibles d'être éligibles au dispositif du Fisac et répertorier les acteurs moteurs et les associations en matière de développement du commerce.

Dans le cadre de sa mission, Mathieu Villermey rencontre également les associations de commerçants du territoire afin d'évaluer leurs besoins.

À compter du 2 janvier 2017 la **CCVBA** assurera la collecte des déchets ménagers

À cette date, la **CCVBA** assurera la collecte des déchets ménagers. Ces derniers mois la mise en place de la collecte des déchets ménagers a été élaborée par les services de la **CCVBA** en étroite collaboration avec les dix communes membres pour que le 2 janvier 2017 tout fonctionne au mieux des attentes des habitants.

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) impose un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017 de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour l'ensemble du territoire de la **CCVBA**. Pour rappel, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles exerce déjà la compétence traitement des déchets depuis 1995. En s'appuyant sur les tournées des dix communes qui géraient jusqu'alors la collecte des déchets, la **CCVBA** a élaboré des tournées à l'échelle de son territoire. Cette compétence nécessite le transfert du personnel et des bennes à ordures ménagères communaux à la **CCVBA**.

Ainsi, dès 2017, les agents de collecte des dix communes membres deviendront des agents de la **CCVBA**. La mutualisation de ce service va permettre de répondre à l'importance des questions environnementales, à une meilleure utilisation des ressources, optimiser les deniers publics et avant toute chose de tenter d'améliorer le service aux habitants ce qui représente le premier souhait des élus.

La collecte des déchets commune par commune à partir du 2 janvier 2017

Aureille

Collecte déchets ménagers : lundi et jeudi.

Collecte sélective : mercredi semaine impaire.

Collecte des encombrants : jeudi semaine impaire. Sur Rdv © 04 84 510 620.

Les Baux de Provence

Collecte des déchets ménagers : lundi, mercredi, vendredi jusqu'à avril.

Collecte sélective : mercredi semaine impaire.

Collecte des encombrants : jeudi semaine paire. Sur Rdv © 04 84 510 620.

Eygalières

Collecte déchets ménagers : aucun changement des jours.

Collecte sélective : aucun changement des jours. Jeudi.

Collecte des encombrants : jeudi semaine impaire. Sur Rdv © 04 84 510 620.



Fontvieille

Collecte déchets ménagers : Suppression de la collecte du samedi jusqu'au 31 mars 2017. Aucun autre changement.

Collecte sélective : mercredi.

Collecte des encombrants : mardi semaine impaire. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Mas Blanc des Alpilles

Collecte déchets ménagers : mardi et vendredi.

Collecte sélective : mercredi passage à partir de 5 heures du matin.

Collecte des encombrants : mardi semaine paire. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Maussane les Alpilles

Collecte des déchets ménagers : Aucun changement des jours de collecte.

Collecte sélective : mardi.

Collecte des encombrants : mercredi. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Mouriès

Collecte des déchets ménagers : aucun changement des jours de collecte.

Collecte sélective : mercredi.

Collecte des encombrants : vendredi semaine paire. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Le Paradou

Collecte déchets ménagers : mardi et vendredi.

Passages supplémentaires avenue de la Vallée des Baux lundi et jeudi.

Collecte sélective : mercredi semaine paire.

Collecte des encombrants : jeudi semaine paire. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Saint Étienne du Grès

Collecte des déchets ménagers : passage à partir de 5 heures du matin. Aucun changement des jours de collecte.

Collecte sélective : passage à partir de 5 heures du matin. Aucun changement des jours. Mercredi.

Collecte des encombrants : mardi semaine impaire. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

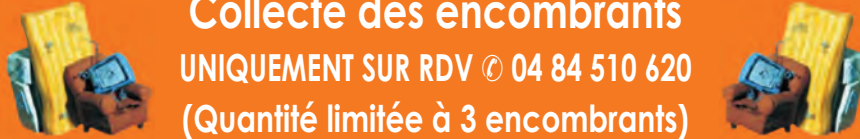
Saint Rémy de Provence

Collecte des déchets ménagers : aucun changement.

Collecte sélective : jeudi.

Collecte des encombrants : lundi. Sur Rdv ☎ 04 84 510 620.

Collecte des encombrants
UNIQUEMENT SUR RDV ☎ 04 84 510 620
(Quantité limitée à 3 encombrants)



Pour contacter le service de collecte de la CCVBA
info.dechet@ccvba.fr ☎ 04 84 510 620
Lundi au vendredi de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17 heures

Protection de l'espace local : des ampoules à led pour les personnes en situation de précarité énergétique

La CCVBA a commandé 2 000 packs d'ampoules leds auprès d'EDF grâce à sa reconnaissance par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (Tepcv). Cette opération fait l'objet d'une convention signée entre la Ministre et Erdf. Dans le cadre de cette convention, Erdf organise la distribution gratuite de duos de lampes à Leds (maximum deux par ménage) via les collectivités situées sur un Territoire à énergie positive pour la croissance verte qui se chargent de les remettre aux ménages qui ne peuvent se doter de ces équipements innovants au coût d'investissement plus élevé que les ampoules classiques, tels que les retraités à faibles revenus ou personne en situation de précarité énergétique. Pour cibler au mieux les personnes pouvant bénéficier de cette distribution gratuite, la CCVBA s'est appuyée sur les Centre communaux d'action sociale (CCAS) de ses dix communes membres et les élus en charge de l'action sociale pour répertorier les personnes entrant dans ce dispositif d'aide à la précarité énergétique.



Protection de l'espace local : nouveau planning pour la déchèterie mobile



La déchèterie mobile est une solution idéale de collecte des déchets encombrants en complément des déchèteries fixes gérées par la CCVBA. Depuis le 1^{er} mai 2016, un nouveau planning est proposé aux communes d'Aureille (les 3 premiers mardis et 1^{er} samedi du mois parking salle polyvalente), Fontvieille (les 3 premiers jeudis et 3^{ème} samedi du mois parking du stade) et Mouriès (les 3 premiers mercredis et 2^{ème} samedi du mois cours Alphonse Daudet). Il est rappelé que l'accès à la déchèterie mobile est uniquement réservé aux particuliers. Accès refusé aux professionnels.

Soutien associatif : la CCVBA partenaire de TMS pour lutter contre l'isolement rural

Lors du Conseil communautaire du 26 mai 2016, les élus ont voté une subvention de soutien d'un montant de 3 000 € à l'association Transport mobilité solidarité (TMS) qui a pour objectif de lutter contre l'isolement rural, la création de liens avec le milieu urbain et de faciliter l'accès aux transports. Transport mobilité solidarité (Tms) se donne pour mission de



mettre en œuvre des actions d'information, de formation et d'accompagnement des publics. Transport mobilité solidarité propose aussi des actions de proximité permettant d'accomplir des démarches administratives, professionnelles et développe l'information dans des domaines de la santé, la formation et l'emploi. Infos sur www.tmsmobilite.org



Dès janvier 2017 la CCVBA acteur de premier plan du rayonnement touristique du territoire

Le transfert de la compétence tourisme induit l'intégration des agents au sein des effectifs de la CCVBA ainsi que les biens, les équipements, les contrats avec des prestataires et des moyens financiers afférents à l'exercice de cette compétence qui sera portée par la CCVBA au 1^{er} janvier prochain.

De par ses caractéristiques qui en font une destination hautement privilégiée, les Alpilles ont leurs visiteurs inconditionnels ou ceux qui la découvrent pour la toute première fois. Pour tous, ici, c'est le paradis. Depuis les années soixante-dix, avec l'émergence de premiers "Syndicats d'initiative", notre territoire s'est organisé pour accueillir des visiteurs venus du monde entier. Avec un réseau performant et varié de professionnels du tourisme et de commerces dont l'activité dépend également de cet afflux permanent de visiteurs, les Alpilles sont une des cartes postales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du "grand" sud de la France. Parmi les premiers acteurs appelés à rencontrer les visiteurs, les Offices de tourisme de notre territoire représentent un service de qualité. En 2017, la loi NOTRe commande un nouveau fonctionnement de ces outils de proximité dont les missions quotidiennes sont destinées à promouvoir la découverte d'un merveilleux coin de France.



prestataires et les moyens financiers afférents à l'exercice de cette compétence. Dans l'expression de sa compétence, au-delà d'une centralisation des outils, il s'agit pour la CCVBA de créer de nouvelles valeurs ajoutées dans la valorisation et la promotion du territoire Alpilles. Un challenge digne de la notoriété d'un massif, d'une vallée des Baux tant appréciés chaque année par les visiteurs.



Distinction : le parcours numérique "Les paysages français" de Van Gogh développé par la CCVBA enregistre d'excellents avis sur Tripadvisor

Notoriété du territoire

La loi NOTRe impose aux intercommunalités d'organiser la gestion des Offices de tourisme de leur territoire. Au 1^{er} janvier 2017, il sera créé un Office de tourisme intercommunal à Saint Rémy de Provence et trois bureaux d'informations touristiques à Fontvieille, Maussane les Alpilles et Mouriers. Pour être pleinement opérationnel, le transfert de la compétence tourisme à la CCVBA induit l'intégration des employés communaux au sein des effectifs de la CCVBA ainsi que les biens, les équipements, les contrats avec des

Depuis le lancement de la saison estivale 2016, le Parcours numérique Vincent Van Gogh (voir le bulletin de la CCVBA N°11 de mai 2015) figure aux Certificats d'excellence 2016 du site web Tripadvisor. Une distinction qui reflète la constance des excellents avis dont bénéficie le Parcours Van Gogh sur les pages de Tripadvisor. Et

parmi les centaines d'avis relevés sur le célèbre site américain nous retiendrons celui-ci : "Superbe parcours parsemé de jolis paysages et de belles reproductions des œuvres de Van Gogh, accompagnés d'extraits de ses lettres. Une jolie promenade qui vous guide de la mairie à l'hôpital Saint-Paul... Un moment emprunt d'émotion dans cette belle Provence. Une belle découverte. Avis aux amateurs !"





À l'initiative de la **CCVBA** les Alpilles sont à l'avant-garde de la Filière amande



La relance de la filière Amande porte ses fruits. La profession s'organise et le mouvement s'étend au pays d'Arles et en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet hiver, de nombreux hectares viendront s'ajouter aux premières plantations déjà réalisées en janvier dernier. Cette initiative de relance de la filière amande par la **CCVBA** fait l'unanimité dans le monde agricole et les débouchés commerciaux se multiplient. Le bilan d'étape est très satisfaisant et les perspectives à court et long termes laissent entrevoir un avenir radieux pour cette filière emblématique de Provence dans les Alpilles. Explications...



Le dispositif de relance de la filière amande se fonde principalement sur l'accompagnement des agriculteurs et la recherche d'un équilibre agro-environnemental et économique

Le projet de relance de la filière amande est porté et financé par la **CCVBA** et inscrit dans son Schéma de développement économique début 2015. Ce projet emblématique de notre territoire partagé devient aujourd'hui un projet structurant du Pays d'Arles. Plusieurs conventions ont été signées en complément des partenariats développés dans le cadre de cette relance.

- La Chambre régionale d'agriculture permet de mettre en commun les itinéraires techniques de production et de transformation, l'identification des acteurs et des meilleures pratiques : IRTA Espagne, industriels, distributeurs etc.
- La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne les diagnostics et les recommandations stratégiques des exploitants, l'identification des projets et les zones de plantations.
- Le GRCETA de Basse Durance accompagne techniquement les agriculteurs de la **CCVBA** depuis la plantation jusqu'à l'entrée en production (cycle de 5 ans).
- La CCI du Pays d'Arles mesure l'impact économique, identifie la distribution principalement en circuits courts et de proximité et participe à la valorisation de la Filière. Des actions de promotion sont envisagées avec la Chambre des métiers.
- Le CIRAME a développé à l'initiative de la **CCVBA** un outil agro-météorologique grand public permettant un meilleur ciblage des zones de plantation, en partenariat avec la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale.
- Le GRAB a mis en place des expérimentations biologiques pour lutter contre des bio-agresseurs de l'amande et pour améliorer l'impact environnemental (traitement phyto pratiques agricoles, etc...)
- Le Lycée agricole de Saint Rémy de Provence a intégré la filière amande dans son programme académique (notamment production horticole), participe à des plantations et des observations expérimentales et doit planter un verger pédagogique sur une parcelle mise à disposition par la commune de Saint Rémy de Provence.
- Des relations régulières sont entretenues avec des organismes de recherche et d'expérimentation tels que le CTIFL ou l'INRA ou autres acteurs locaux : PNR des Alpilles voire nationaux comme FranceAgriMer et internationaux comme l'IRTA en Catalogne mais également en Italie, autre pays producteur traditionnel de l'amande.
- Des partenariats d'entreprises sont également développés, notamment avec la Fondation Yves Rocher dans le cadre du programme "Plantons pour la planète", mais aussi dans le secteur agroalimentaire afin de préparer les débouchés commerciaux lorsque les vergers entreront en production.
- La **CCVBA** est également membre de l'association AFAC-Agroforesteries qui promeut la plantation d'arbres et de haies pour héberger des insectes pollinisateurs, favorisant ainsi la biodiversité.

Fontvieille et les Baux de Provence, s'inscrivent dans une dynamique bio et de conservatoire de l'amandier

Après avoir planté une première collection de onze variétés d'amandiers dans le quartier de l'Arcoule aux Baux de Provence en janvier dernier (voir bulletin de mars 2016), un projet est en cours avec la commune de Fontvieille pour compléter l'exploration variétale et culturelle. À Fontvieille, un particulier a également pour projet de planter (secteur Moure Donne) un verger d'un hectare mené en culture biologique, récolté traditionnellement et associé à des cultures annuelles. Pour préparer le sol et limiter sa fatigue due aux précédents culturaux, un semis de sorgho du Soudan a été réalisé selon les indications de la Chambre d'agriculture. À

l'occasion de la plantation d'une haie filtrante, favorisant la biodiversité, ses plants ont été mycorhizés afin de se donner la possibilité d'enrichir la production de ce nouveau verger avec des truffes.



Eygalières explore sa tradition amandicole

Eygalières s'est aussi rapidement positionnée sur la filière amande, au regard de son riche passé lié à cette culture : vergers, casseries, économie locale ; mais aussi patrimoine culturel : chansons, photos, témoignages... De nombreuses visites de terrain sur des

projets agricoles y ont déjà été réalisées en binôme **CCVBA**-Chambre d'agriculture pour effectuer des profils de sol et accompagner les projets de plantation privés et communaux. La commune d'Eygalières a en effet la volonté de mettre en valeur cette filière entre le vieux village et le site de Badon avec la plantation d'un verger pédagogique dans le massif depuis lequel on pourra contempler Eygalières sur fond de Mont-Ventoux.

50 hectares de plus sur le territoire de la CCVBA

Après avoir initié la plantation d'une vingtaine d'hectares l'hiver dernier, cette année la **CCVBA** sera à l'origine de plus d'une cinquantaine d'hectares de plantation, ainsi qu'une vingtaine d'hectares de restructuration ou en projet

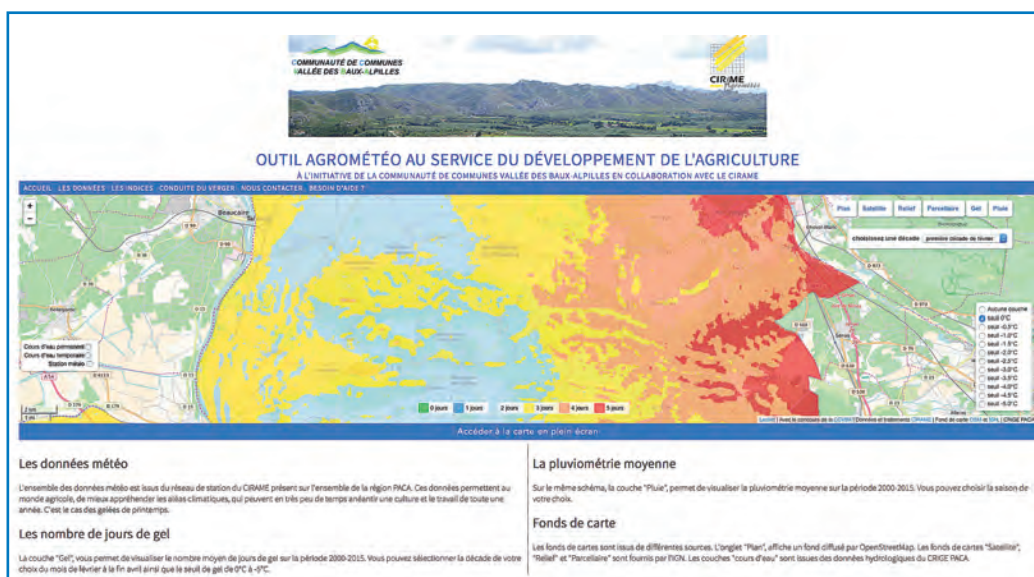
- **25 hectares à Mouriès route d'Aureille** : 5 hectares prévus sur des prairies et 20 hectares planifiés par une station fruitière exploitant des terres en Crau.
- **2 hectares à Fontvieille** : 1 hectare en colline prévu sur des friches communales et 1 hectare planté par une exploitante agricole secteur Moure Donne.
- **15 hectares à Saint Rémy de Provence** : 9 hectares prévus en plaine par le confiseur Lilamand et 6 hectares en petite Crau face à Saint Rémy de Provence.
- **9 hectares en limite Mouriès / Saint Martin de Crau** : 9 hectares qui vont doubler la plantation effectuée en janvier dernier (photo ci-dessous) sur le plateau de la Crau humide.
- **Plusieurs hectares en projet** : Les Baux de Provence, Eygalières, Le Paradou, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles et Saint Étienne du Grès, dont une partie sur des friches communales.



Développement d'un outil gratuit agrométéorologique au service du développement agricole

Toujours dans la même logique de favoriser un développement plus large de l'agriculture, un outil internet a été conçu à l'initiative de la **CCVBA** et en partenariat avec le **CIRAME** et la Société du canal de Provence afin d'identifier les zones propices à la culture de l'amandier selon plusieurs critères : gelées tardives, pluies, irrigation, géographie, profil des sols... des critères étendus à d'autres cultures agricoles et à tout le Pays d'Arles et bientôt à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour utiliser le site : www.agrometeo.fr/partenaires/ccvba



Réunion de la filière amande au lycée agricole de Saint Rémy de Provence

En juin dernier, plus de soixante dix professionnels de la filière amande se sont retrouvés à Saint Rémy de Provence, à l'invitation de la **CCVBA**, pour un point d'étape sur le développement du plan de relance de l'amande. Les partenaires intervenants : Chambres d'agriculture PACA et des Bouches-du-Rhône, GRCEA de Basse Durance, CIRAME, GIEE, lycée agricole de Saint Rémy de Provence, ont notamment mis l'accent sur les outils à la plantation et l'itinéraire technique de la culture de l'amandier ; ainsi que l'économie du verger et les nombreux débouchés de la filière.

Début septembre, (photo) rendez-vous a été pris pour assister à la récolte 2016 où les acteurs de la Filière amande se sont retrouvés à Mouriès au mas Bou Malek de Bénédicte Crouau.



Bénédicte Crouau présidente de l'association Arboricultures et cultures en Provence-Alpilles-Crau

Bénédicte Crouau, accompagnée par la **CCVBA** et ses partenaires Chambre d'agriculture et GRCEA de Basse Durance, s'est engagée dans la restructuration de son verger de onze hectares d'amandiers à Mouriès dont une partie recépée. Outre la mise en place d'expérimentation de traitements biologiques avec le GRAB, elle accueille des visites organisées pour les autres producteurs et futurs amandiculteurs lors de la récolte mécanisée (vibreux & corolle).

Exploitante agricole (olive, amande, foin) la présidente de l'association Acpac vient aussi d'obtenir la labellisation GIEE Amande. En effet, coïncidant avec la création du Syndicat des producteurs d'amandes de Provence lors du Salon de l'agriculture départemental (juin), l'association Arboricultures et cultures en Provence-Alpilles-Crau (Acpac) a vu le jour à Mouriès. Elle regroupe onze exploitants agricoles situés dans la région des Alpilles. Cette association répond au besoin d'un regroupement d'amandiculteurs des Alpilles afin de partager et transmettre leur métier, ainsi que la nécessité d'ouverture à d'autres cultures emblématiques de Provence et complémentaires de l'amandier : l'olivier, la vigne, le foin de Crau. Sa création et sa labellisation

furent accompagnées par Matthieu Bameule du service Développement économique de la **CCVBA**.



GIEE Amande : labellisation d'un collectif d'agriculteurs engagés dans l'amélioration de leurs performances économiques et environnementales

C'est cette même association qui vient d'être labellisée par le Préfet de Région fin juillet "GIEE Amande pour le développement de la Filière amande dans la zone Alpilles-Crau, au cœur de la Provence, par une amélioration des performances techniques, commerciales et environnementales". Celui-ci est majoritairement composé d'exploitants de la **CCVBA** situés à : Mouriès, Maussane les Alpilles, Fontvieille et Saint Rémy de Provence visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, pour bâtir des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations, et leurs territoires.

L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer et consolider la compétitivité des exploitations agricoles et les pratiques culturales tout en utilisant, préservant ou améliorant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole.

La reconnaissance GIEE permettra de faire bénéficier ses onze membres de taux majorés ou d'accès prioritaires à la majeure partie des soutiens à l'agriculture.



L'initiative de la CCVBA s'étend au Pays d'Arles, constituant un véritable projet territorial

Cette initiative de relance de la Filière amande portée par la **CCVBA** est considérée comme un axe structurant du futur projet de territoire du Pays d'Arles. D'ores et déjà des rapprochements ont été réalisés avec nos communautés de communes voisines afin de les associer à cette démarche. L'amandier étant très adapté à certains terroirs comme la Crau, la Crau de Châteaurenard, la Montagnette, et certaines zones propices à cette culture. Cette démarche s'inscrit aussi bien dans la Charte agricole du Pays d'Arles que dans le Projet alimentaire territorial (PAT) et la plateforme bio en cours d'élaboration. Des relations sont déjà nouées avec des entreprises de l'agroalimentaire et de la cosmétique constitueront les débouchés des futures productions.

Contact Filière amande : nous invitons les acteurs privés ou publics, agriculteurs, entreprises et commerçants intéressés par cette filière à prendre contact avec Matthieu Bameule, chargé de mission développement territorial de la **CCVBA** Tél. 04 90 54 54 20 ou matthieu.bameule@ccvba.fr



Télévision : le journal de 13 heures de TF1 a tourné cinq reportages dans les Alpilles

Le territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles regorge de merveilles patrimoniales, de villages au caractère sans pareil, d'un art de vivre recherché... Pour faire partager ces trésors, le journal de 13 heures de TF1, présenté par Jacques Legros, a consacré cet été



une semaine de tournage dans les Alpilles avec cinq reportages dédiés aux communes des : Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Maussane les Alpilles et Saint Rémy de Provence. Ces reportages sont disponibles sur le site Internet www.vallee-des-baux-alpilles.fr

CCVBA : le rapport d'activité de l'année 2015 est en ligne sur www.vallee-des-baux-alpilles.fr



Vote lors de la séance du Conseil communautaire du 22 septembre qui s'est tenu à Maussane les Alpilles, ce document relate les nombreuses actions menées par la CCVBA en 2015 résultant des compétences statutaires et de la politique décidée par les quarante élus du Conseil communautaire. Le Rapport d'activité 2015 de la CCVBA est téléchargeable sur www.vallee-des-baux-alpilles.fr

Saint Rémy de Provence : la Maison du Parc ouverte depuis le mois d'octobre

Le chantier de la Maison du Parc à Saint Rémy de Provence, financé conjointement par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été achevé à la rentrée 2016. Cette nouvelle "maison du territoire" a été inaugurée le dimanche 9



octobre à l'occasion d'une grande journée portes-ouvertes organisée dans le cadre de l'opération initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intitulée "Le mois des Parcs", qui s'est déroulée du 10 septembre au 16 octobre.

La CCVBA soutient la création d'entreprises avec Initiative pays d'Arles

L'association Initiative pays d'Arles, présidée par Patrice Bosc, est un acteur reconnu dans l'accompagnement et le financement des porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2016, l'action de cette plate-forme soutenue par nombre de partenaires et notamment l'État, la Caisse des dépôts et consignations, la CCVBA... se traduit par un accroissement d'activité de plus de 40 % avec la création ou la continuité de cent entreprises mais également par 1 000 000 € de prêt à taux zéro sur le pays d'Arles. Cette dynamique a généré 180 emplois créés ou pérennisés : "cette croissance traduit entre, autres, le renforcement de l'appui de la CCVBA en faveur de l'action d'Initiative pays d'Arles et du développement économique" souligne Patrice Bosc.



Lés élus déterminés à poursuivre en ce sens

Dans le cadre des financements d'entreprises réalisés par Initiative pays d'Arles et de la convention de développement économique passée avec la CCVBA une cérémonie de remise de chèque s'est déroulée en salle d'honneur de l'hôtel de ville de Fontvieille (photo). Cette remise de chèque d'un prêt d'honneur de 4 000 € a concerné "Mon univers Bien-être" créé par Virginie Sada à Fontvieille et des chefs d'entreprises fontvieillois : Stéphane Culot (garage du moulin), Gil Grave (Atelier d'un siège à l'autre), Sylvain Marco (Le jardin de Marco), Alexandra Fousson (Miroiterie Fousson), Jacques Deleuze (Société Altercamino) et Marie de Murcia (Eurl Architecte) qui ont également bénéficié du soutien d'Initiative Pays d'Arles lors du lancement de leur entreprise.

Pour Yves Faverjon, vice-président de la CCVBA, délégué au développement économique : "c'est une satisfaction de pouvoir accompagner la réussite des porteurs de projet sur un territoire qui a de nombreux atouts et pour lequel en votre qualité de chef d'entreprise vous participez à la cohésion sociale. La volonté des élus de la CCVBA de mettre des moyens en place pour y parvenir ensemble est constante".

Tous ont salué les performances et les avantages de ce dispositif de proximité où Initiative pays d'Arles et la CCVBA se révèlent des partenaires performants pour les porteurs de projet souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise.



Les scolaires experts du tri sélectif



Le calendrier 2016-2017 d'interventions en milieu scolaire de sensibilisation au tri sélectif et réemploi assuré par la CCVBA est acté. En matière d'éco-citoyenneté, les jeunes élèves pourront faire la leçon aux adultes. Tous auront certainement une excellente note symbolique, utile pour leur avenir.

Mas-Blanc des Alpilles. Travail sur les trois trimestres en lien avec le projet d'école pour les trois classes de la maternelle au CM2. Quatre interventions par classe sont prévues sur le thème du tri des déchets avec un atelier de fabrication de masques africains en bidon plastique et déchets divers.

Fontvieille école élémentaire. Travail sur les périodes novembre-décembre et février-mars. Sont concernées les classes de Cm1/Cm2, avec deux interventions dans deux



classes et quatre interventions dans une classe. Tri des déchets et réemploi et "Le petit prince" revu en déchets.

École maternelle. Travail sur les trois trimestres pour quatre classes avec quatre interventions par classe sur le : tri des déchets, leur réemploi, la création du 7^{ème} continent en déchets, mise en scène

des déchets avec film d'animation, réalisation du "Tag" (Van Gogh), prises de photos du "Tag" dans différents lieux de Fontvieille. Création de pancartes pour le jardin.

Le Paradou. Travail sur les trois trimestres pour trois classes de maternelle avec quatre interventions par classe. Tri des déchets, Réemploi autour de Nikki de Saint-Phalle. Travail autour du déchet pour Noël, autour de l'air, réalisation des cadeaux pour la fête des pères et la fête des mères.

Eygalières. Projet d'école pour toutes les classes sur les trois trimestres pour la création d'un décor composé de déchets destiné pour le spectacle de fin d'année à partir de divers matériaux de récupération. Ces décors seront des productions collectives en grand format. L'objectif est de détourner un déchet en décor. Les six classes de la maternelle au CM2 sont concernées avec quatre interventions par classe.

Mouriès crèche communale. Interventions autour des déchets tout au long de l'année. Thèmes atelier autour du développement durable.

Saint Rémy de Provence. Interventions dans les écoles Marie Mauron, Mas Nicolas, école de la République et école Saint-Martin. Thème : Tri des déchets avec les ateliers intitulés "Poubelles pédagogiques" et "La main dans le sac". Quinze classes sont concernées par cette opération de sensibilisation.

Huile d'olive AOP Vallée des Baux de Provence : le SIOVB communique

Dans le communiqué suivant le Syndicat AOP huile d'olive et olives de la Vallée des Baux de Provence (SIOVB) tient à informer les consommateurs : "Dès le printemps 2015, la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) suspectait une fraude de la part d'un producteur sur de l'huile d'olive étiquetée en AOP. La perspicacité d'un enquêteur de la DDPP a permis de mettre rapidement fin aux agissements du fraudeur qui avait vendu 41 tonnes d'olives provenant d'Espagne, à deux des quinze moulins opérant sur le territoire d'appellation de la Vallée des Baux de Provence, abusant ainsi de leur confiance. La coopération immédiate du SIOVB avec l'enquêteur de la DDPP a permis de comprendre le système d'organisation du fraudeur. Non seulement il y a été mis un terme, mais l'outil de traçabilité du SIOVB et des moulins victimes de cette malversation a permis de retirer ces lots du marché."



Huiles d'Olive & Olives AOP de la Vallée des Baux-de-Provence

"Il faut savoir que 2.800 tonnes d'olives sont récoltées en moyenne chaque année sur l'aire d'appellation Vallée des Baux de Provence. Ces 41 tonnes de fraude concernant la Vallée des Baux de Provence restent une proportion limitée du tonnage total. Grâce à la réactivité de l'enquêteur de la DDPP et du SIOVB, nous sommes rassurés que les lots d'huile incriminés n'aient pu atteindre le consommateur. La notoriété et la qualité des productions de notre Appellation Vallée des Baux de Provence créent des convoitises et suscitent la contrefaçon. Nous savons bien aujourd'hui que le risque zéro n'existe pas et que la seule parade reste, au-delà du contrôle permanent tel que prévu dans un système de qualité, une réactivité totale. Une action de justice est en cours et bien entendu le SIOVB, victime de cette escroquerie sur l'huile d'Appellation qu'il défend se porte partie civile dans cette affaire."

"Pour le consommateur qui souhaite acheter une huile de qualité : fiez-vous aux signes de qualité : le logo AOP reste la meilleure garantie car il repose sur un système de contrôle qui permet de garantir une provenance, une typicité et une qualité."

Saint Rémy de Provence : Joël Durand reconnu maître artisan chocolatier par la Chambre des métiers et de l'artisanat



Lors de la Soirée de l'excellence artisanale organisée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région - Territoire des Bouches-du-Rhône, des artisans ont été récompensés pour leur niveau supérieur de savoir-faire mais aussi pour leurs compétences en matière de gestion d'entreprise et de tutorat. Plusieurs chefs d'entreprises ont obtenu le titre de Maître

artisan, distinction la plus haute du secteur de l'artisanat. À cette occasion, Joël Durand est devenu Maître artisan dans le métier de chocolatier sur Saint Rémy de Provence, faisant ainsi partie du 1% des chefs d'entreprises artisanales qui détiennent ce titre prestigieux !

"Allô ?" : vous avez des questions le service accueil de la CCVBA a les réponses

Avec une fréquence de 40 à 50 appels téléphoniques par jour, le service accueil de la CCVBA est de plus en plus sollicité par les habitants du territoire, sans compter les messages électroniques tout aussi nombreux à traiter quotidiennement. Parmi les questions récurrentes, nous noterons celles-ci, avec les réponses précises qui les accompagnent...



● **"J'ai entendu dire que la Communauté de communes relançait la filière amande dans les Alpilles. À qui dois-je m'adresser pour avoir plus de renseignements ?" - Réponse :**

"Vous pouvez contacter Matthieu Bameule, chargé de développement territorial par courriel à matthieu.bameule@ccvba.fr ou par téléphone au 04 90 54 54 27."

● **"J'ai fait des travaux chez moi, est-ce que je peux déposer les gravats en déchèterie ?" - Réponse :**

"Oui, vous pouvez déposer vos gravats en déchèterie, dans la limite d'une remorque (ou 1m³) par foyer et par jour. Si vous êtes un professionnel, le dépôt de gravats vous sera facturé et est également limité. Pensez à vous renseigner sur les tarifs au 04 90 54 54 20. Les particuliers sont prioritaires par rapport aux professionnels. Nous vous rappelons que les déchets sont acceptés dans la limite des capacités d'accueil des bennes. Un gardien pourra,

comme le règlement le prévoit, refuser tout dépôt qui pourrait, de part sa nature et ses dimensions présenter un risque particulier ou entraver le bon fonctionnement du service."

● **"Je suis un professionnel et je recherche une entreprise pour me débarrasser de déchets non acceptés en déchèterie, que dois-je faire ?" - Réponse :**

"Vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Fédération française du bâtiment, onglet - déchets de chantier -. Entrez le nom de votre lieu de chantier et le type de déchets dont vous souhaitez vous débarrasser et vous y trouverez l'entreprise la plus proche de chez vous qui sera apte à récupérer ce type de déchet. Attention, pensez à vous renseigner auprès de l'entreprise en question avant de vous y rendre. Dans la plupart des cas, ce service est payant."

● **"J'ai une vieille bouteille de gaz (butane/propane) dans mon garage, j'aimerais m'en débarrasser mais j'ai perdu mon bon de consigne. Est-ce que je peux la déposer en déchèterie ?" - Réponse :**

"Non, les bouteilles de gaz ne sont pas acceptées en déchèterie, mais même sans le bon de consigne vous pouvez la déposer chez un revendeur, gratuitement, à partir du moment où il vend le même type de bouteille de gaz. Vous ne pourrez en revanche, pas récupérer le montant de votre consigne."

Michel Rossi n'est plus. La disparition de Michel Rossi, agent technique affecté à la déchèterie de Saint Rémy de Provence, laisse la CCVBA dans la peine. En cette douloureuse circonstance les élus de la CCVBA et l'ensemble du personnel adressent leurs sincères condoléances aux membres de sa famille et toutes les personnes touchées par cette disparition.